Communauté de communes

PLAINE NORD LOIRET

ANDONVILLE

ATTRAY

BAZOCHES-LES-GALLERANDES

BOISSEAUX

CHARMONT-EN-BEAUCE

CHATILLON-LE-ROI

CROTTES-EN-PITHIVERAIS

CHAUSSY

ERCEVILLE

GRENEVILLE-EN-BEAUCE

JOUY-EN-PITHIVERAIS

LEOUVILLE

OISON

OUTARVILLE

TIVERNON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PHASE 2 - PADD

FINALISATION DU PADD

11 SEPTEMBRE 2020

asea URBAN ECO SCOP URBEO

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

1/ PRÉSENTATION CCPNL / COMMUNES / PRESTATAIRES

2/ RAPPEL - QU'EST-CE QU'UN «PLUI» ?
(CONTEXTE, ENJEUX, CONTENU, PROCÉDURE)

3/ OÙ EN EST-ON DANS LA PROCÉDURE ?

4/ FINALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE (PADD)

1/ PRÉSENTATION CCPNL / COMMUNES / PRESTATAIRES

COMPOSITION DU GROUPEMENT D'ÉTUDE

Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

ASEA AVOCATS

DROIT DE L'URBANISME
PROCÉDURE

www.asea-avocats.com
Des avocats pour agir, s'organiser et se défendre

URBEO

URBANISME
ARCHITECTURE
PAYSAGE

URBEO

URBAN-ECO

ENVIRONNEMENT
ECOLOGIE

URBAN ECO SCOP

2/ QU’EST-CE QU’UN PLUI ?

(CONTEXTE, ENJEUX, CONTENU, PROCÉDURE)

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

PLUI = PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

= DOCUMENT DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE (=CCPNL)

- **UN PROJET COMMUN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À L'HORIZON 10-15 ANS (2035)**

(HABITAT, TOURISME, ÉCONOMIE, PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE...)

- **DES RÈGLES D'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE LIÉES AU CONTEXTE LOCAL** *(PAYSAGE, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE...)*

=> IL ENCADRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR...

UN DOCUMENT LOCAL QUI DOIT RESPECTER UN CADRE RÈGLEMENTAIRE NATIONAL & INTERCOMMUNAL

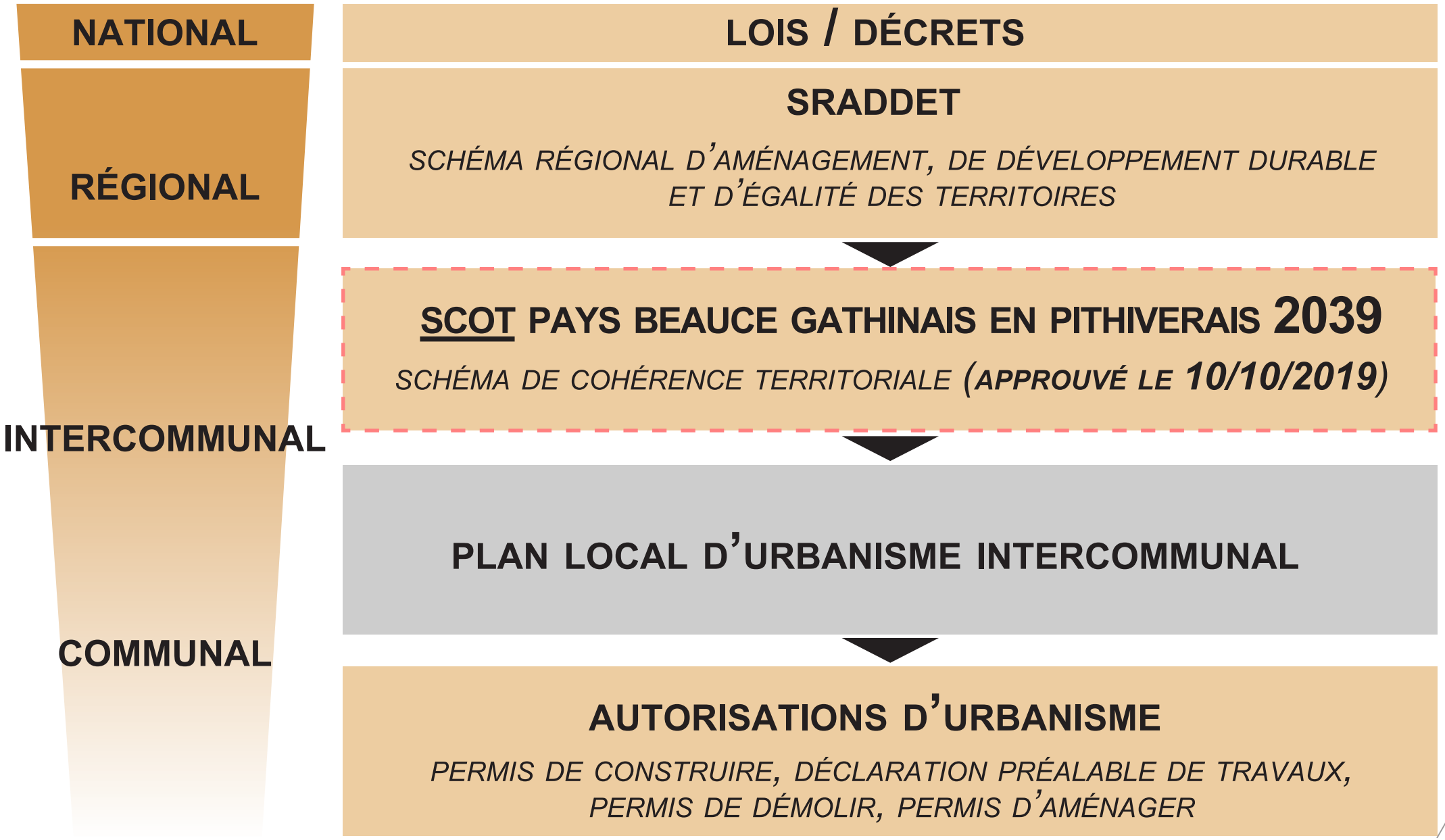

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI

LE PLUI EST ÉLABORÉ PAR LA CCPNL

- EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES
- EN PARTENARIAT AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES (ÉTAT, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CONSEIL RÉGIONAL, CHAMBRE D'AGRICULTURE...)

UNE FOIS APPROUVÉ, **LE PLUI REMPLACERA TOUS LES DOCUMENTS D'URBANISME ANTÉRIEURS** (PLU COMMUNAUX, CARTES COMMUNALES, RNU)

LES ORIENTATIONS ET RÈGLES DU PLUI SERONT MISES EN APPLICATION PAR LES MAIRES *(=RESPONSABLES DE L'URBANISME)* QUI DÉLIVRENT LES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE...)

LA COMPÉTENCE D'ÉLABORATION DU PLUI S'ACCOMPAGNE D'UN **TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE «DPU»** (DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN) À LA CCPNL, SAUF SI DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AUX COMMUNES

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI

2 PHASES

- **PHASE 1 : ÉTUDE ET ÉLABORATION DU PROJET**
- **PHASE 2 : CONSULTATION ADMINISTRATIVE**

PHASE 1

ÉTUDE

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PADD

(PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

OBJECTIFS & ORIENTATIONS

OAP

(ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION)

RÈGLEMENT

(ÉCRIT & GRAPHIQUE)

COMPATIBILITÉ

CONFORMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX, PERMIS DE DÉMOLIR, PERMIS D'AMÉNAGER

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI

PHASE 2

CONSULTATION ADMINISTRATIVE

PROJET «ARRÊTÉ»

DOSSIER ABOUTI : DIAGNOSTIC, PADD, OAP, RÈGLEMENT, ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES, ANNEXES…

CONSULTATION DES INSTITUTIONS & AUTORITÉS (PPA)

(PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES)

CONSULTATION DU PUBLIC / SOCIÉTÉ CIVILE

(ENQUÊTE PUBLIQUE)

MODIFICATIONS *ÉVENTUELLES* DU PROJET

(PRISE EN COMPTE DES AVIS / REMARQUES / SUGGESTIONS)

APPROBATION DU PLUI

& MISE EN APPLICATION

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI

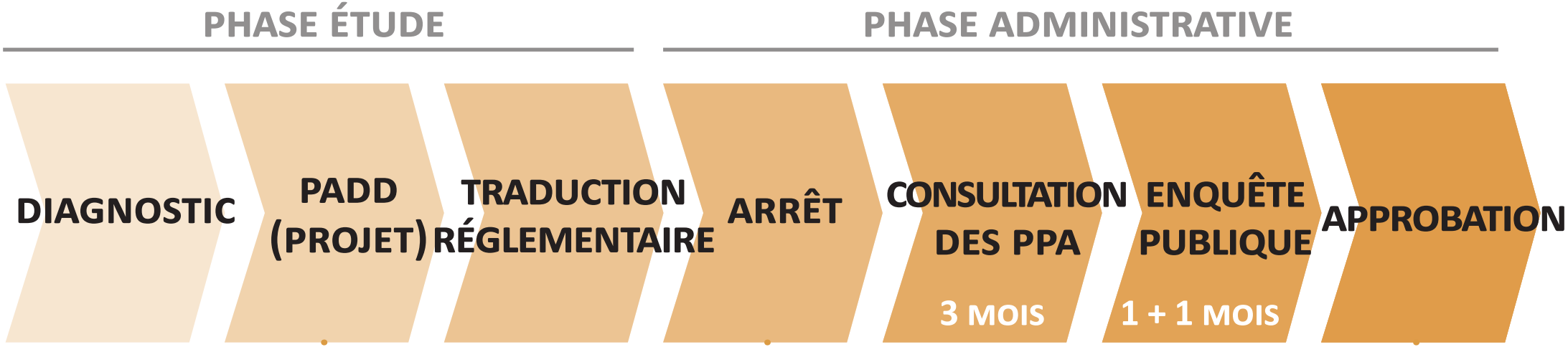

DÉBAT PADD

- CONSEILS MUNICIPAUX
- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX
- DÉLIBÉRATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3/ OÙ EN EST-ON DANS L'ÉLABORATION DU PLUI ?

OÙ EN EST-ON DANS LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI ?

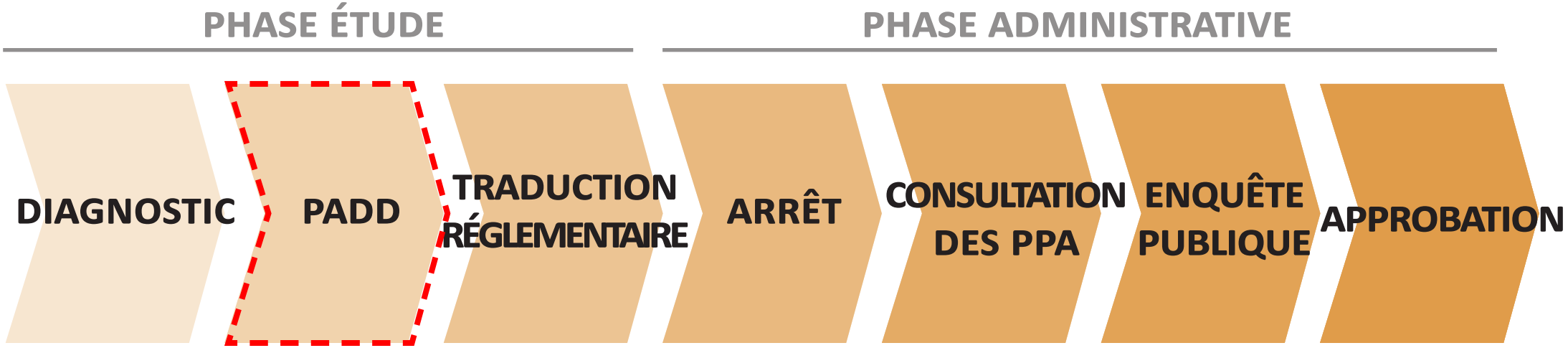

OÙ EN EST-ON DANS LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI ?

RAPPEL DES ÉTAPES PRÉCÉDENTES

PHASE ÉTUDE | PHASE ADMINISTRATIVE

DIAGNOSTIC → PADD → TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE → ARRÊT → CONSULTATION DES PPA → ENQUÊTE PUBLIQUE → APPROBATION

2 RÉUNIONS / SÉMINAIRES INTRODUCTIFS (26/02/2019)

13/05/2019	04/06/2019	18/06/2019	04/07/2019	06/09/2019	12/09/2019	01/10/2019
ATELIER THÉMATIQUE	**ATELIER THÉMATIQUE**	**ATELIER THÉMATIQUE**	**ATELIER THÉMATIQUE**	**RÉUNION SYNTHÈSE**	**RÉUNION PPA**	**RÉUNION PUBLIQUE**
ENVIRONNEMENT RISQUES PAYSAGE PATRIMOINE	*HABITAT DÉMOGRAPHIE FONCIER ÉQUIPEMENTS SERVICES*	*ÉCONOMIE MOBILITÉ RÉSEAUX*	*AGRICULTURE TOURISME*			

OÙ EN EST-ON DANS LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI ?

RAPPEL DES ÉTAPES PRÉCÉDENTES

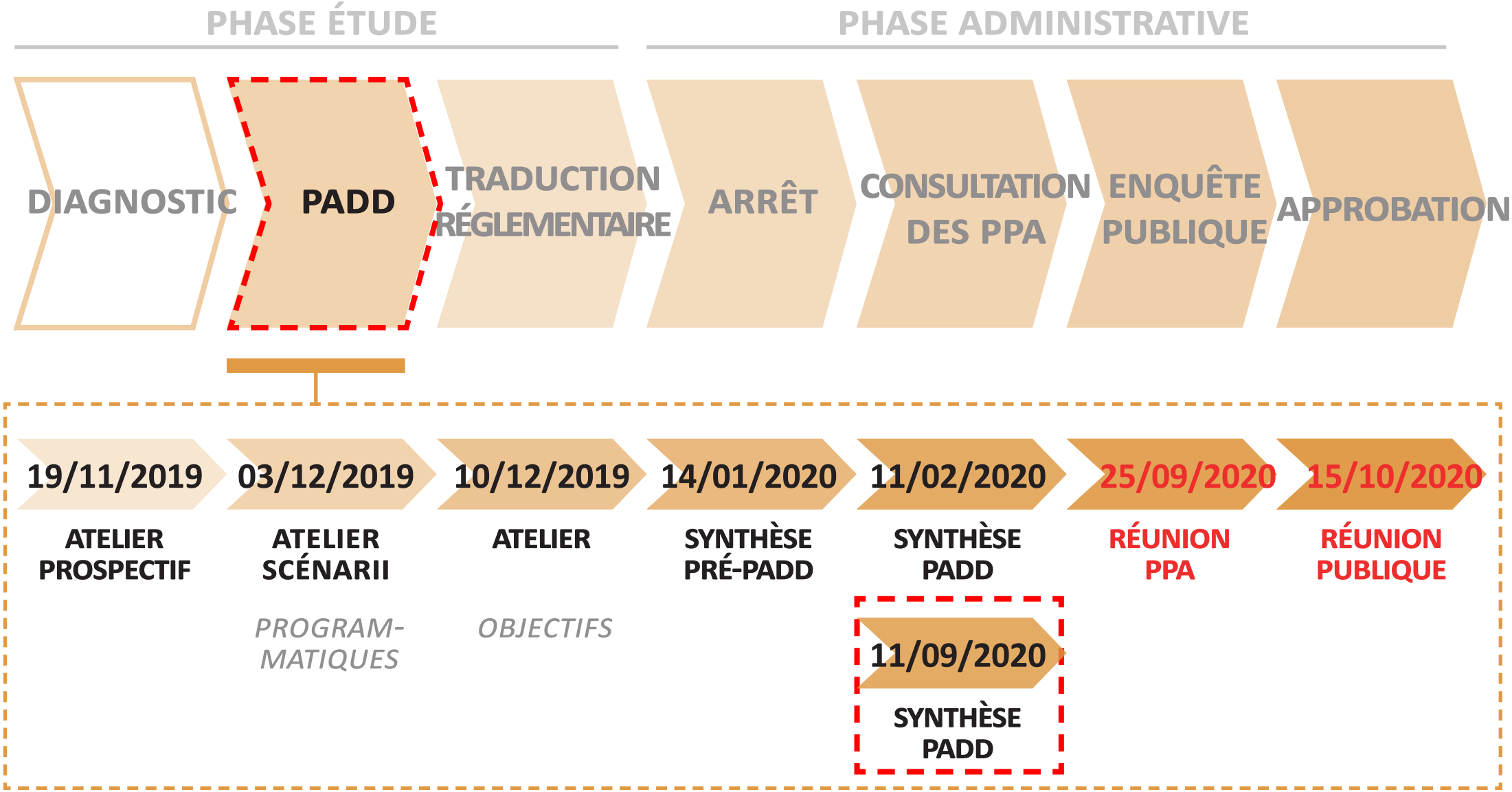

4/ FINALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

(RAPPEL DES OBJECTIFS & ORIENTATIONS + DERNIERS ARBITRAGES)

LA CCPNL, UN TERRITOIRE RURAL APAISÉ EN RENOUVEAU AGRO-INDUSTRIEL

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

1/ Maintenir & adapter les activités agricoles aux changements climatiques & accompagner leur diversification

- Maintenir les sièges d'exploitation agricole
- faciliter la réalisation de nouveaux bâtiments nécessaires à l'activité agricole
- Développer les activités connexes à l'agriculture
- développer des principes d'agro-écologie intégrés aux cultures
- améliorer les techniques d'irrigation (limitation des consommations d'eau)

2/ Préserver les richesses environnementales du territoire

- Protéger strictement les réservoirs de biodiversité (vallée de la Juine, bois de Bel Ebat)
- Renforcer les corridors écologiques entre charmont-en-beauce et jouy-en-pithiverais
- Développer la biodiversité dans les espaces agricoles et urbanisés, végétaliser davantage le territoire
- Protéger les surfaces boisées et les linéaires de haies existants
- Reboiser le territoire et planter de nouvelles haies
- Protéger et valoriser les mares communales

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

3/ Préserver le paysage de Beauce

- Préserver les grands espaces ouverts remarquables présentant une sensibilité paysagère ou patrimoniale de toute nouvelle construction et installation (lignes haute tension, éoliennes)
- Améliorer l'intégration paysagère des installations techniques dans le grand paysage
- Réhabiliter les sites dégradés et les points noirs paysagers (anciennes carrières...)

4/ Améliorer la qualité architecturale et paysagère des villages

- Préserver les caractéristiques architecturales des centres-villages et des anciens hameaux (façades, porches...)
- Protéger et valoriser le patrimoine monumental (églises, croix...)
- Préserver les bâtiments vernaculaires et édicules remarquables (fermes, granges, puits...)
- Améliorer la qualité architecturale et paysagère des entrées de village

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

5/ Structurer le territoire à partir des bourgs-centres et des pôles d'emplois

- Urbaniser en priorité les dents creuses mobilisées à hauteur de 50% minimum des gisements fonciers (sauf gisement limité),
- Limiter les consommations foncières à 2,3 hectares maximum par an,
- Localiser les extensions à l'urbanisation dans le prolongement des bourgs et villages principaux (pas d'urbanisation linéaire ou dans les hameaux secondaires)
- Engager le territoire vers une densification raisonnée :
    - *18 lgt / ha nets minimum pour les bourgs principaux,*
    - *15 lgt / ha nets minimum pour les villages de frange,*
    - *12 lgt / ha nets minimum pour les autres villages*
- Reconvertir les friches et sites inoccupés en priorité
- Favoriser les réhabilitations et remettre sur le marché les bâtiments vacants

6/ Développer et structurer un réseau de liaisons douces (piétons / vélos) :

- Créer des liaisons cyclables sur les principaux axes de la CCPNL (RD927 et RD110)
- Créer des liaisons cyclables entre les bourgs et les hameaux,
- Créer des liaisons douces à destination des grands équipements publics (gare, école) ou entreprises

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

1/ LIMITER L'EXPOSITION DES BIENS ET DES PERSONNES AUX RISQUES NATURELS

- Limiter la vulnérabilité des constructions aux risques d'inondation
  - *Adapter les constructions à la topographie*
  - *Limiter l'imperméabilisation des sols*
  - *Faciliter le stockage et l'évacuation des eaux pluviales*
  - *Dimensionner les réseaux et aires de stockage aux pluies centennales*
- Protéger les constructions vis-à-vis des aléas retrait-gonflement des argiles
- Interdire toute nouvelle construction dans les secteurs présentant des risques d'effondrement de cavités

2/ RÉDUIRE LES IMPACTS DES RISQUES ET POLLUTIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE

- Limiter les nuisances émanant des sites industriels et des installations polluantes
- Améliorer les systèmes d'assainissement pour réduire les risques de pollution des sols et de la nappe phréatique, en particulier à l'est du territoire de la CCPNL
- Poursuivre la diminution de production de déchets et augmenter le recyclage
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en augmentant les capacités de stockage en carbone
- Diminuer les nuisances sonores issues du trafic routier
  - *Limiter le trafic routier et les vitesses des véhicules dans les secteurs les plus exposés*
  - *Créer des contournements routiers (déviation de Bazoches)*

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

1/ RENOUVELER LA POPULATION ET LE PARC DE LOGEMENTS

- MAINTENIR UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE «TENDANCIELLE» : **+0,35% ANNUEL** (POURSUITE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE OBSERVÉE DEPUIS 1968)

LA CCPNL EN 2033 = 7300 HABITANTS (+400 HABITANTS PAR RAPPORT À AUJOURD'HUI)

AVEC LE DESSERREMENT DES MÉNAGES (DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES...), ENVIRON **320 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (MAXIMUM DÉFINIS AU SCOT)** SONT À ANTICIPER À L'HORIZON DU PLUI (SUR 11 ANS)

=> **26,3 HECTARES MAXIMUM** À MOBILISER DANS LE CADRE DU PLU (SOIT 2,3 HA PAR AN)

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

RÉPARTITION DES LOGEMENTS ET DES BESOINS FONCIERS (SELON LE SCOT)

	Commune	Nombre de logements supplémentaires (sur 11 ans)	Besoins fonciers En hectares (sur 11 ans)
Communes rurales	Andonville	8	0,88
	Attray	7	0,77
	Boisseaux	13	1,43
	Charmont-en-Beauce	15	1,65
	Châtillon-le-Roi	13	1,43
	Chaussy	11	1,21
	Crottes-en-Pithiverais	11	1,21
	Erceville	11	1,21
	Greneville-en-Beauce	22	2,42
	Jouy-en-Pithiverais	9	0,99
	Léouville	2	0,22
	Oison	6	0,55
	Tivernon	8	0,88
	TOTAL Communes rurales	**135**	**14,85**
Pôles Structurants	Bazoches-les-Gallerandes	96	5,94
	Outarville	88	5,50
	TOTAL Pôles structurants	**184**	**11,44**
	TOTAL SCOT PBGP	**319**	**26,29**

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

FACE À 26,3 HECTARES DE BESOINS FONCIERS, LA CCPNL COMPTABILISE **16,3HA MOBILISABLES** DANS LES VILLAGES RÉELLEMENT **PRIS EN COMPTE PAR LE SCOT** AU TITRE DE LA DENSIFICATION DU TERRITOIRE :

- **13,1 HA DE DENTS CREUSES** (=SEULEMENT 38% DES 34,7 HECTARES RÉELLEMENT MOBILISABLES)

- **3,2 HA EN DIVISION PARCELLAIRE** (=SEULEMENT 20% DES 15,4 HECTARES «DENSIFIABLES» - SEUIL BAS)

=> MAXIMUM **10 HECTARES** (9,98HA) À DÉPLOYER EN **EXTENSION DE L'URBANISATION**

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

RÉPARTITION DU FONCIER MOBILISE DANS LE PLU (SELON LE SCOT)

	Commune	Besoins fonciers En hectares (sur 11 ans)	FONCIER MOBILISE DANS LES VILLAGES (ha)	SURFACES en EXTENSION DE L'URBANISATION (ha)
Communes rurales	Andonville	0,88	0,47	0,41
	Attray	0,77	0,57	0,20
	Boisseaux	1,43	0,59	0,84
	Charmont-en-Beauce	1,65	1,07	0,58
	Châtillon-le-Roi	1,43	0,85	0,58
	Chaussy	1,21	0,74	0,47
	Crottes-en-Pithiverais	1,21	0,53	0,68
	Erceville	1,21	0,66	0,55
	Greneville-en-Beauce	2,42	1,50	0,92
	Jouy-en-Pithiverais	0,99	0,72	0,27
	Léouville	0,22	0,11	0,11
	Oison	0,55	0,32	0,23
	Tivernon	0,88	0,48	0,40
	TOTAL Communes rurales	**14,85**	**8,62**	**6,23**
Pôles Structurants	Bazoches-les-Gallerandes	5,94	3,55	2,39
	Outarville	5,50	3,62	1,88
	TOTAL Pôles structurants	**11,44**	**7,17**	**4,27**
	TOTAL SCOT PBGP	**26,29**	**16,31**	**9,98**

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

1/ RENOUVELER LA POPULATION ET LE PARC DE LOGEMENTS

- Maintenir une croissance démographique «tendancielle»
- Assurer un renouvellement de la population
- Adapter les services et l'habitat au vieillissement de la population
- Adapter et diversifier le parc de logements pour répondre aux évolutions sociodémographiques : *Augmenter le nombre de logements locatifs, le nombre de logements aidés et de petits logements (T2-T3), en priorité dans les bourgs*
- Limiter la pression immobilière sur les secteurs de frange

2/ RENOUVELER L'OFFRE ÉCONOMIQUE LOCALE

- Préserver ou accompagner le renouvellement des activités industrielles et artisanales existantes
- Favoriser l'installation de commerces de proximité
- Accompagner le développement de la logistique sur le territoire
- Rendre lisible les sites et itinéraires touristiques

3/ ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION

- Implanter un centre nautique communautaire à Outarville
- Implanter les équipements publics structurants dans les bourgs
- Maintenir les équipements publics de proximité (écoles)
- Créer davantage d'espaces collectifs fédérateurs multigénérationnels (aussi bien pour les jeunes que les plus âgés)
- Préserver des espaces de respiration dans les secteurs urbanisés

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

4/ OPTIMISER L'EMPLOI DES RESSOURCES LOCALES

- AUTORISER L'EXPLOITATION CIRCONSTANCIÉE DES RESSOURCES MINÉRALES
- OPTIMISER LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS TOUS LES DOMAINES (AGRICULTURE, INDUSTRIE, RÉSIDENTIEL...) ET AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES
- PERMETTRE L'EMPLOI DES RESSOURCES BIOSOURCÉES ET GÉOSOURCÉES LOCALES DANS LA CONSTRUCTION
- VALORISER LES DÉCHETS VERTS OU ALIMENTAIRES (INSTALLATION DE COMPOSTEURS DANS LES VILLAGES OU DANS LES DÉCHETTERIES, IMPLANTATION D'UN MÉTHANISEUR SUR LE TERRITOIRE)

5/ DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MINIMISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- RÉSORBER LE PARC IMMOBILIER ÉNERGIVORE
- DÉVELOPPER TOUTES LES FORMES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, EN PARTICULIER :
  - *L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR TOUS LES TYPES DE BÂTIMENT ET LES ESPACES DÉLAISSÉS,*
  - *L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS DANS LES SECTEURS ADAPTÉS NE PRÉSENTANT PAS DE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE OU PATRIMONIALE,*
  - *L'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE POUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT*
- MINIMISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

6/ Favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Structurer un réseau de transport collectif à destination des gares SNCF et des pôles d'emplois
- Créer des parkings relais
- Développer une offre en covoiturage ou en autopartage
- Limiter les traversées de poids lourds dans les villages
- Réduire le trafic routier
- Sécuriser les traversées et parcours piétons
- Réduire les conflits d'usage de la voirie (circulation d'engins agricoles et stationnement des véhicules particuliers)
- Améliorer l'organisation des stationnements dans les coeurs de villages et les hameaux

7/ Améliorer le fonctionnement des réseaux du quotidien

- Améliorer l'accès au réseau très haut débit et la couverture en téléphonie mobile
- Sécuriser le réseau d'alimentation en eau potable

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

1/ MAINTENIR & ADAPTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES & ACCOMPAGNER LEUR DIVERSIFICATION

=> MAINTENIR LES SIÈGES D'EXPLOITATION AGRICOLE

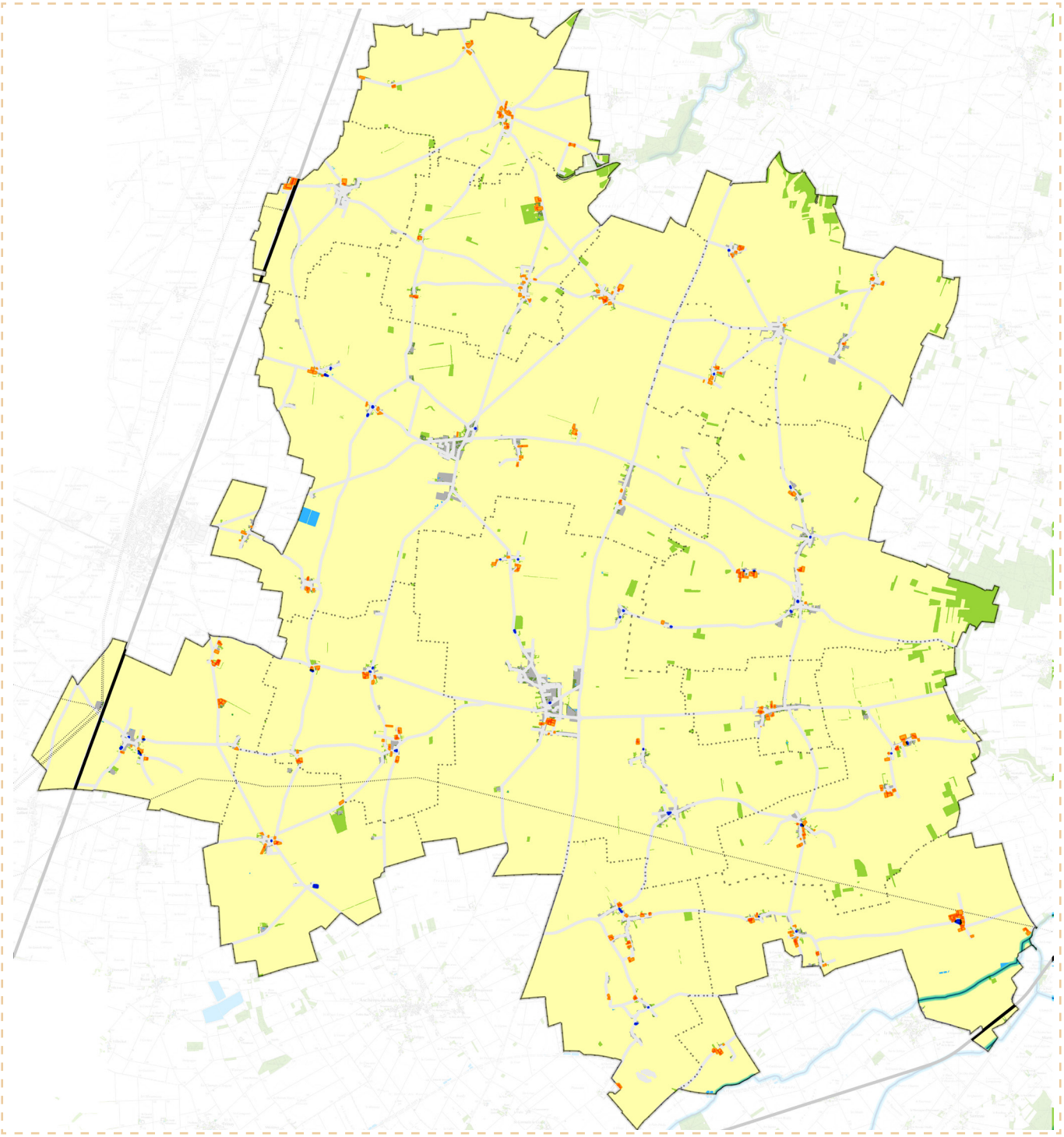

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

2/ PRÉSERVER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- PROTÉGER STRICTEMENT LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ (VALLÉE DE LA JUINE, BOIS DE BEL EBAT)

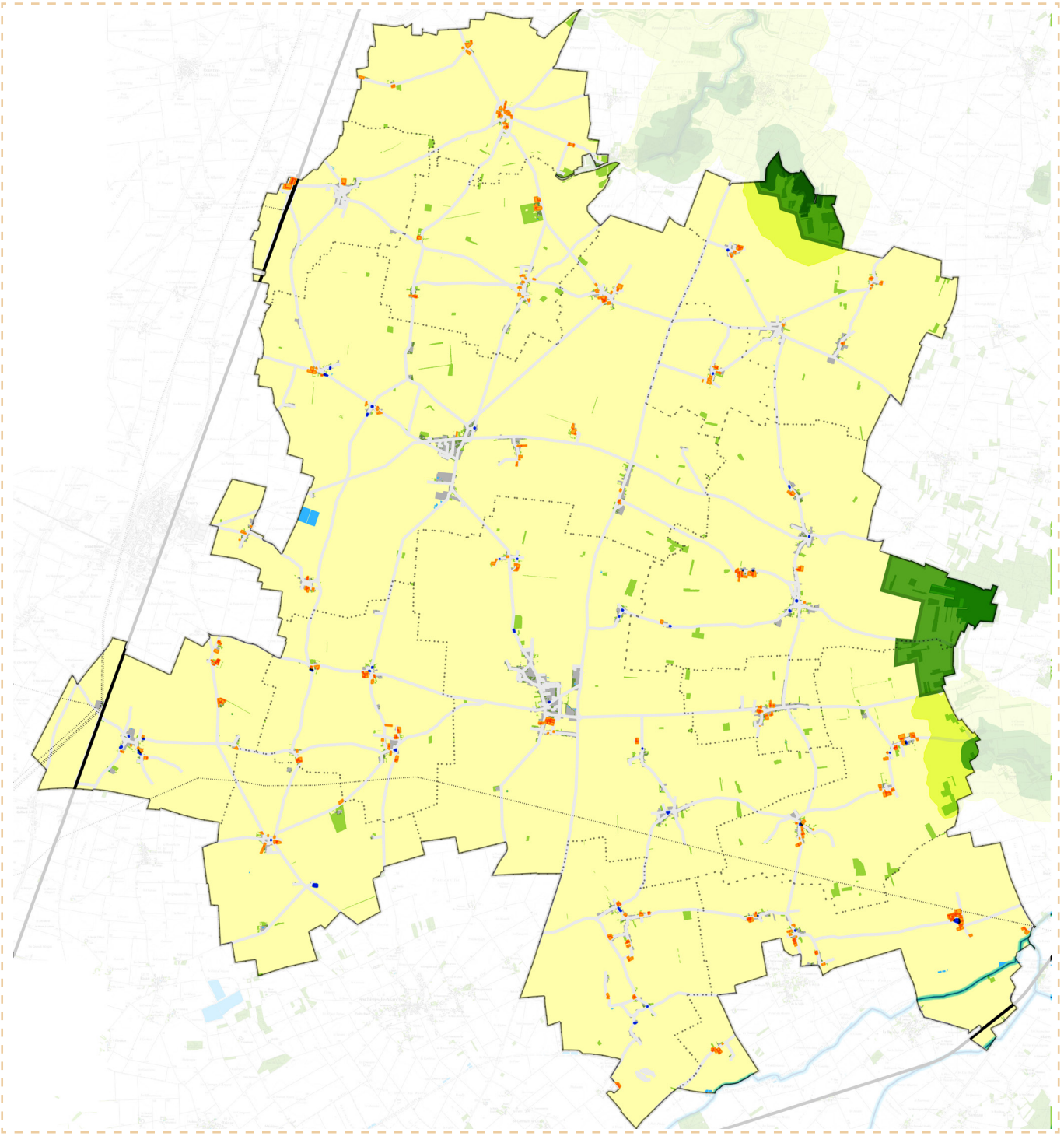

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

2/ PRÉSERVER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- PROTÉGER STRICTEMENT LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ (VALLÉE DE LA JUINE, BOIS DE BEL EBAT)
- RENFORCER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE CHARMONT-EN-BEAUCE ET JOUY-EN-PITHIVERAIS

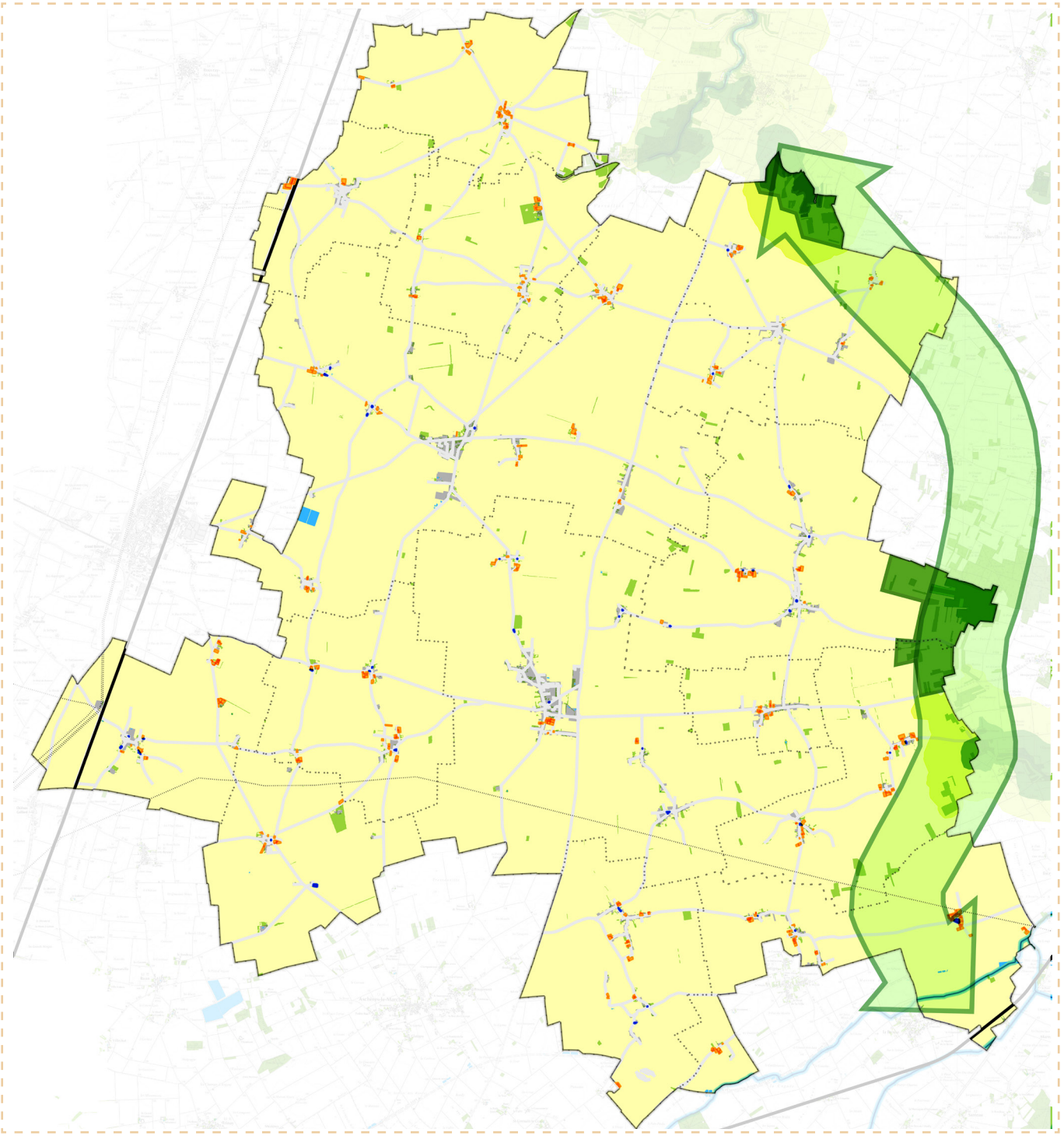

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

2/ PRÉSERVER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- PROTÉGER STRICTEMENT LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ (VALLÉE DE LA JUINE, BOIS DE BEL EBAT)
- RENFORCER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE CHARMONT-EN-BEAUCE ET JOUY-EN-PITHIVERAIS
- DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES AGRICOLES ET URBANISÉS, VÉGÉTALISER DAVANTAGE LE TERRITOIRE
- PROTÉGER LES SURFACES BOISÉES ET LES LINÉAIRES DE HAIES EXISTANTS
- REBOISER LE TERRITOIRE ET PLANTER DE NOUVELLES HAIES
- PROTÉGER ET VALORISER LES MARES COMMUNALES

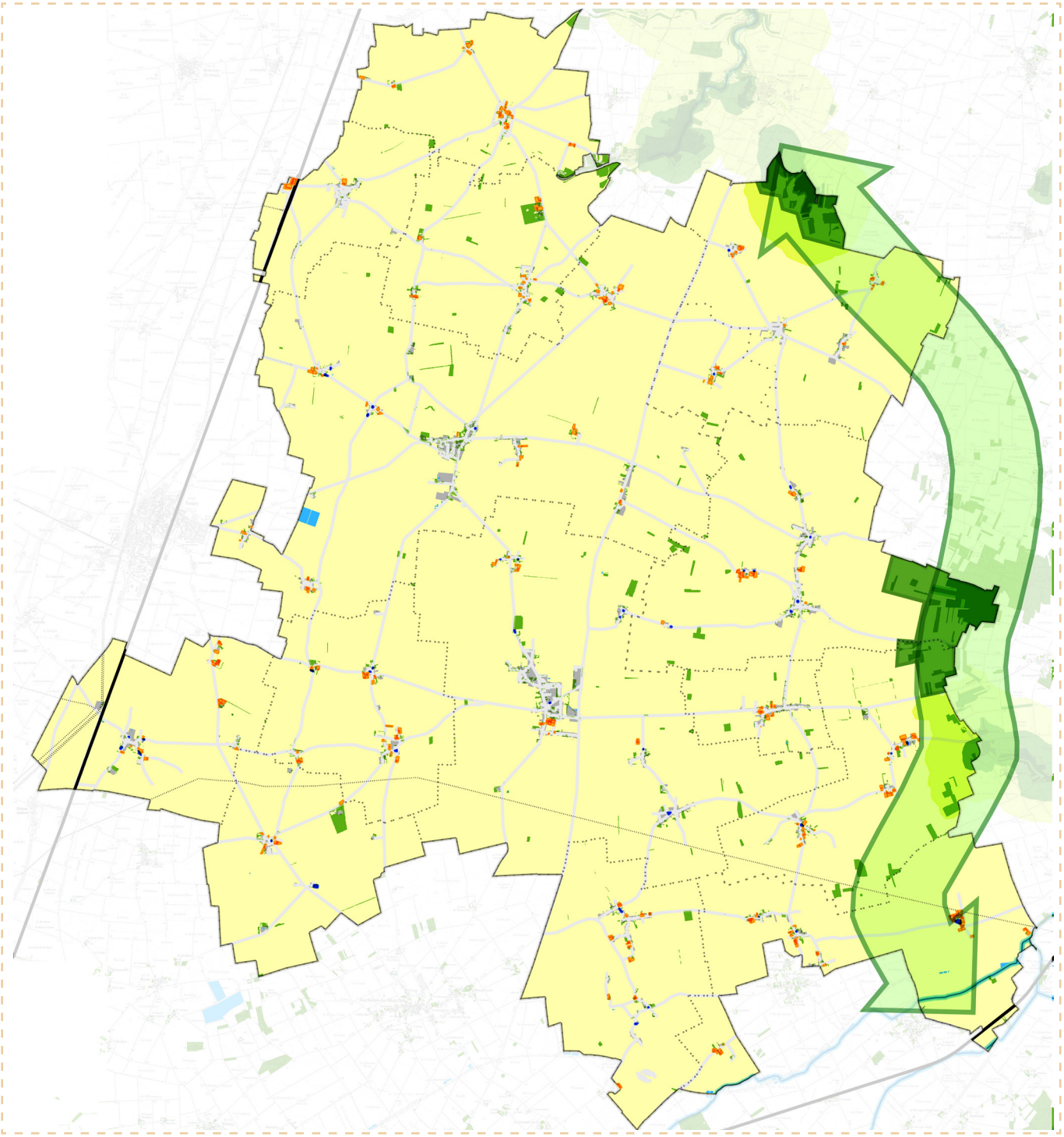

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

3/ PRÉSERVER LE PAYSAGE DE BEAUCE

- PRÉSERVER LES GRANDS ESPACES OUVERTS REMARQUABLES PRÉSENTANT UNE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE OU PATRIMONIALE DE TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION ET INSTALLATION (LIGNES HAUTETENSION, ÉOLIENNES)

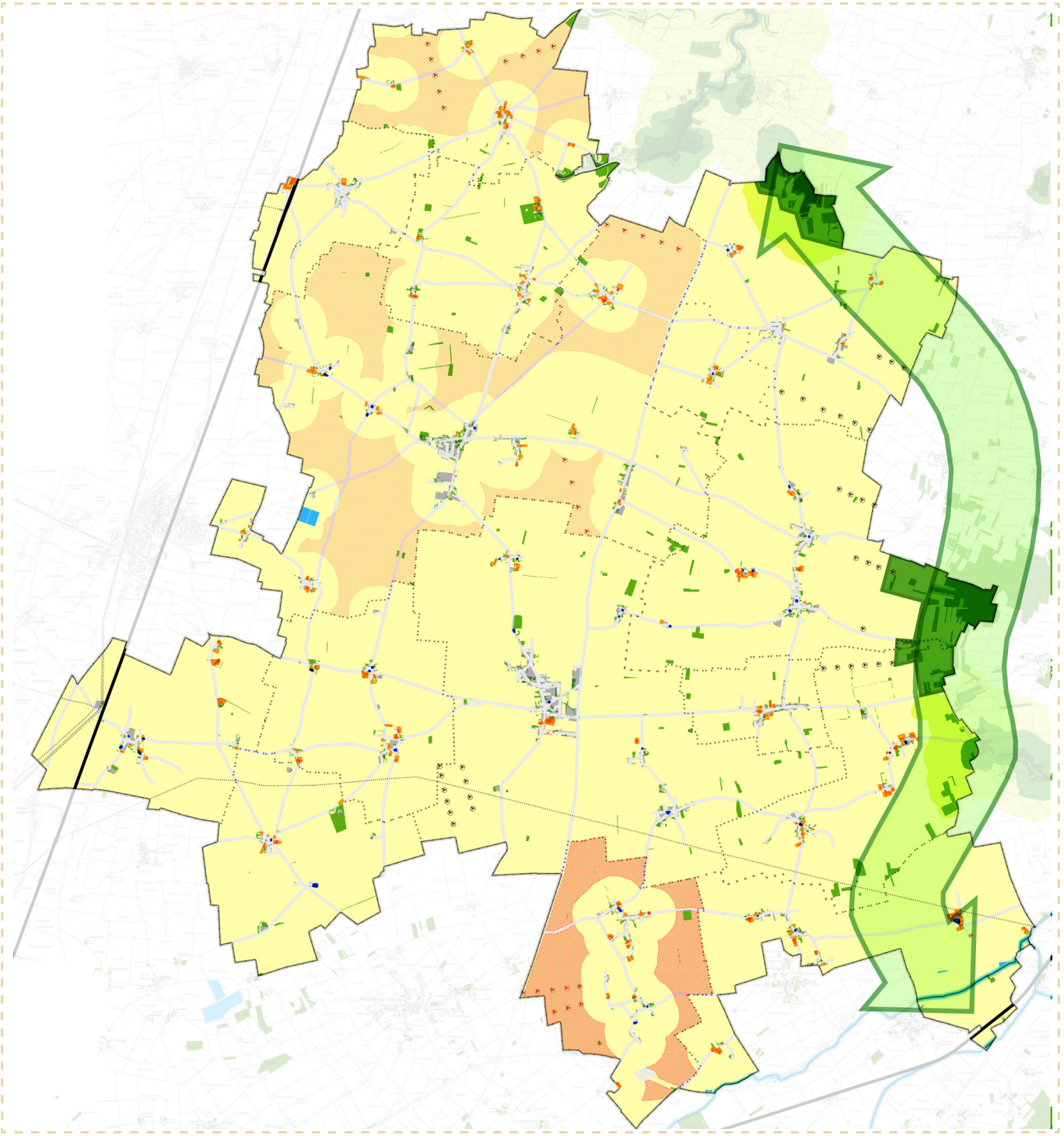

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

3/ PRÉSERVER LE PAYSAGE DE BEAUCE

- PRÉSERVER LES GRANDS ESPACES OUVERTS REMARQUABLES PRÉSENTANT UNE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE OU PATRIMONIALE DE TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION ET INSTALLATION (LIGNES HAUTETENSION, ÉOLIENNES)
- AMÉLIORER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS LE GRAND PAYSAGE
- RÉHABILITER LES SITES DÉGRADÉS ET LES POINTS NOIRS PAYSAGERS (ANCIENNES CARRIÈRES...)

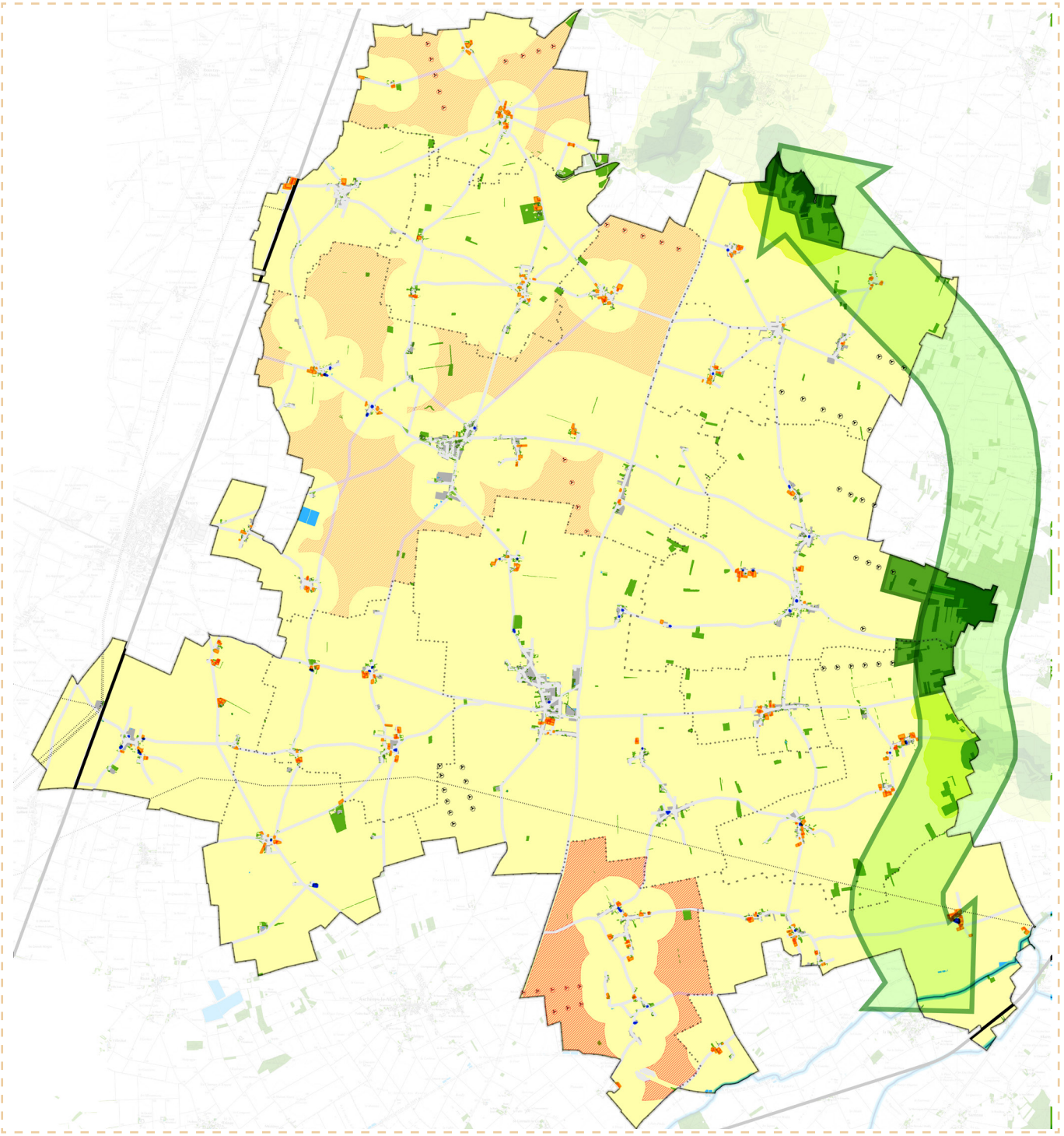

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

4/ AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES VILLAGES

- PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DES CENTRES-VILLAGES ET DES ANCIENS HAMEAUX (FAÇADES, PORCHES...)
- PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE MONUMENTAL (ÉGLISES, CROIX...)
- PRÉSERVER LES BÂTIMENTS VERNACULAIRESETÉDICULES REMARQUABLES (FERMES, GRANGES, PUITS...)

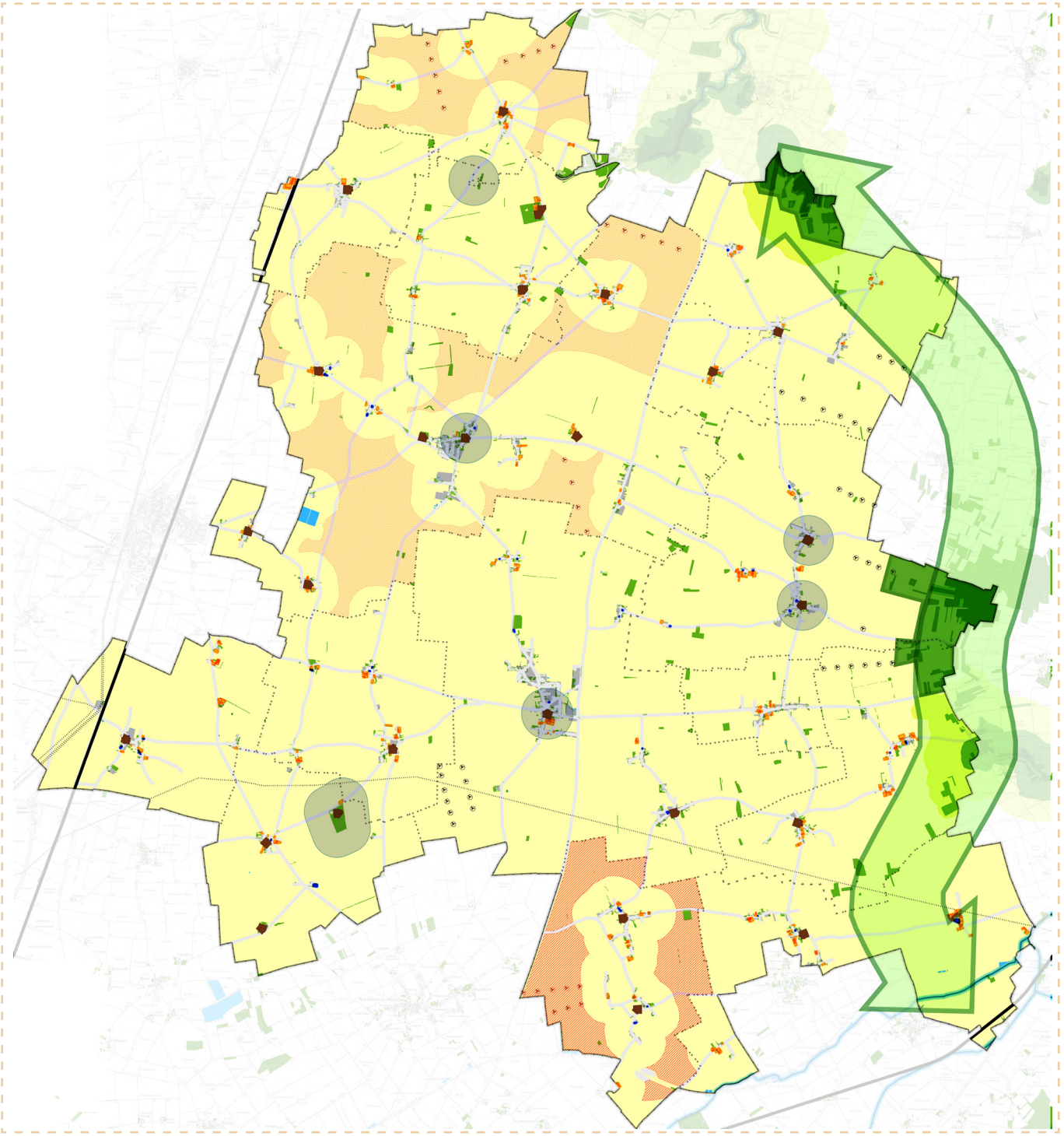

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

4/ AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES VILLAGES

- PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DES CENTRES-VILLAGES ET DES ANCIENS HAMEAUX (FAÇADES, PORCHES...)
- PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE MONUMENTAL (ÉGLISES, CROIX...)
- PRÉSERVER LES BÂTIMENTS VERNACULAIRESETÉDICULES REMARQUABLES (FERMES, GRANGES, PUITS...)
- AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE VILLAGE

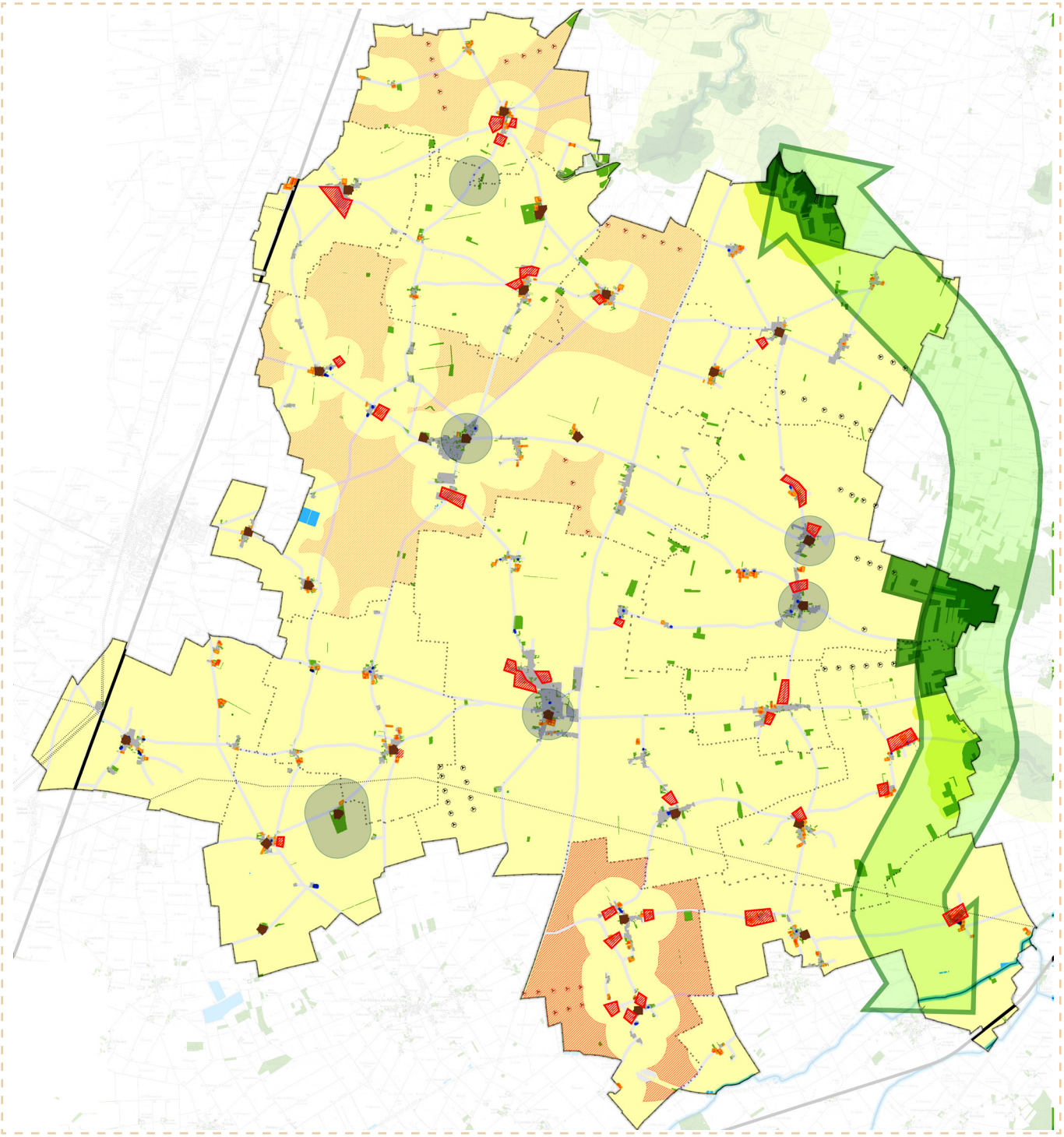

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

5/ STRUCTURER LE TERRITOIRE À PARTIR DES BOURGS-CENTRES ET DES PÔLES D'EMPLOIS

- LOCALISER LES EXTENSIONS À L'URBANISATION DANS LE PROLONGEMENT DES BOURGS ET VILLAGES PRINCIPAUX (PAS D'URBANISATION LINÉAIRE OU DANS LES HAMEAUX SECONDAIRES)
- RECONVERTIR LES FRICHES ET SITES INOCCUPÉS EN PRIORITÉ
- FAVORISER LES RÉHABILITATIONS ET REMETTRE SUR LE MARCHÉ LES BÂTIMENTS VACANTS

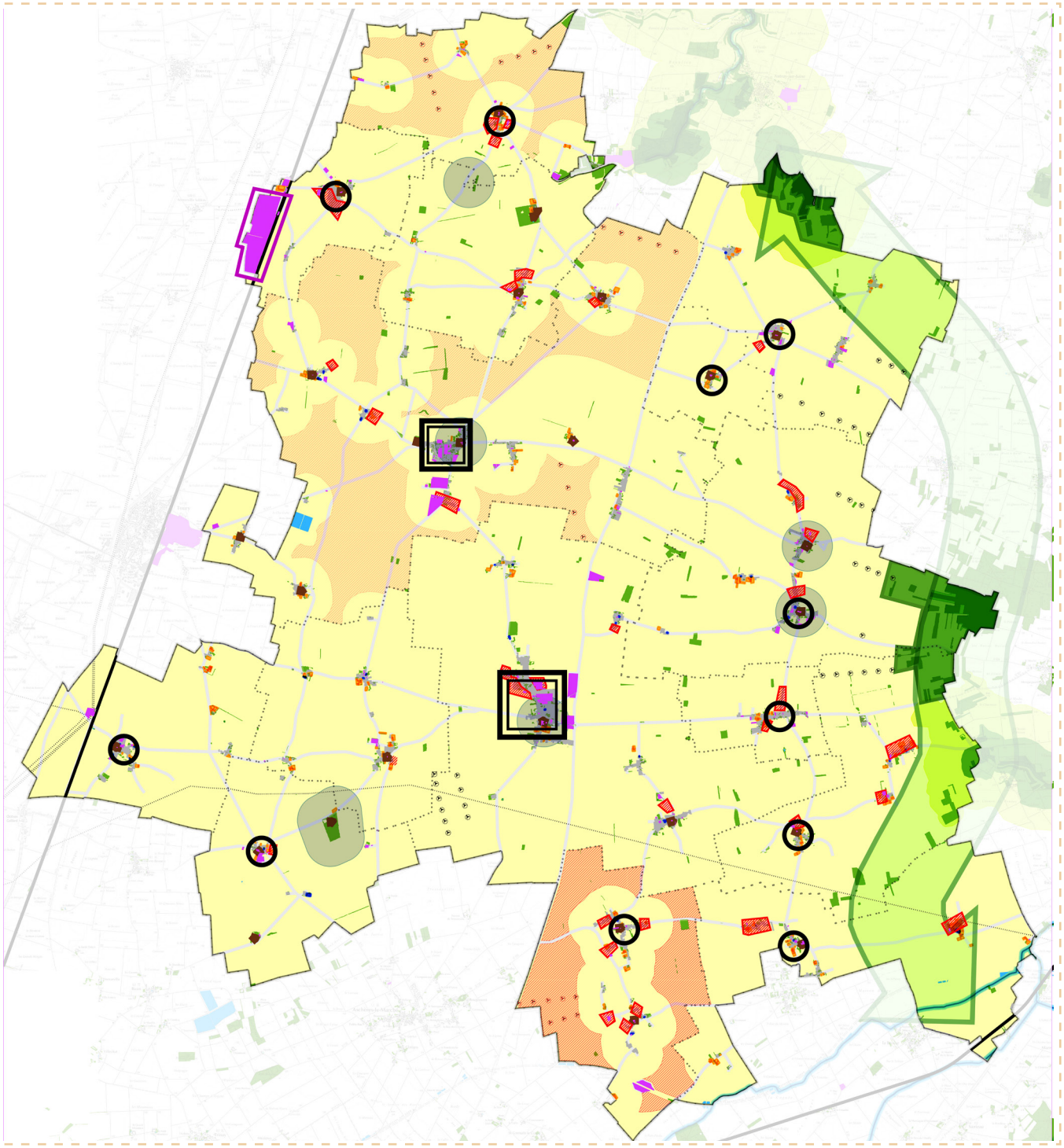

AXE 1 : MAINTENIR & VALORISER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

6/ DÉVELOPPER ET STRUCTURER UN RÉSEAU DE LIAISONS DOUCES (PIÉTONS / VÉLOS) :

- CRÉER DES LIAISONS CYCLABLES SUR LES PRINCIPAUX AXES DE LA CCPNL (RD927 ET RD110)
- CRÉER DES LIAISONS CYCLABLES ENTRE LES HAMEAUX ET LES BOURGS,
- CRÉER DES LIAISONS DOUCES À DESTINATION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS (GARE, ÉCOLE) OU ENTREPRISES

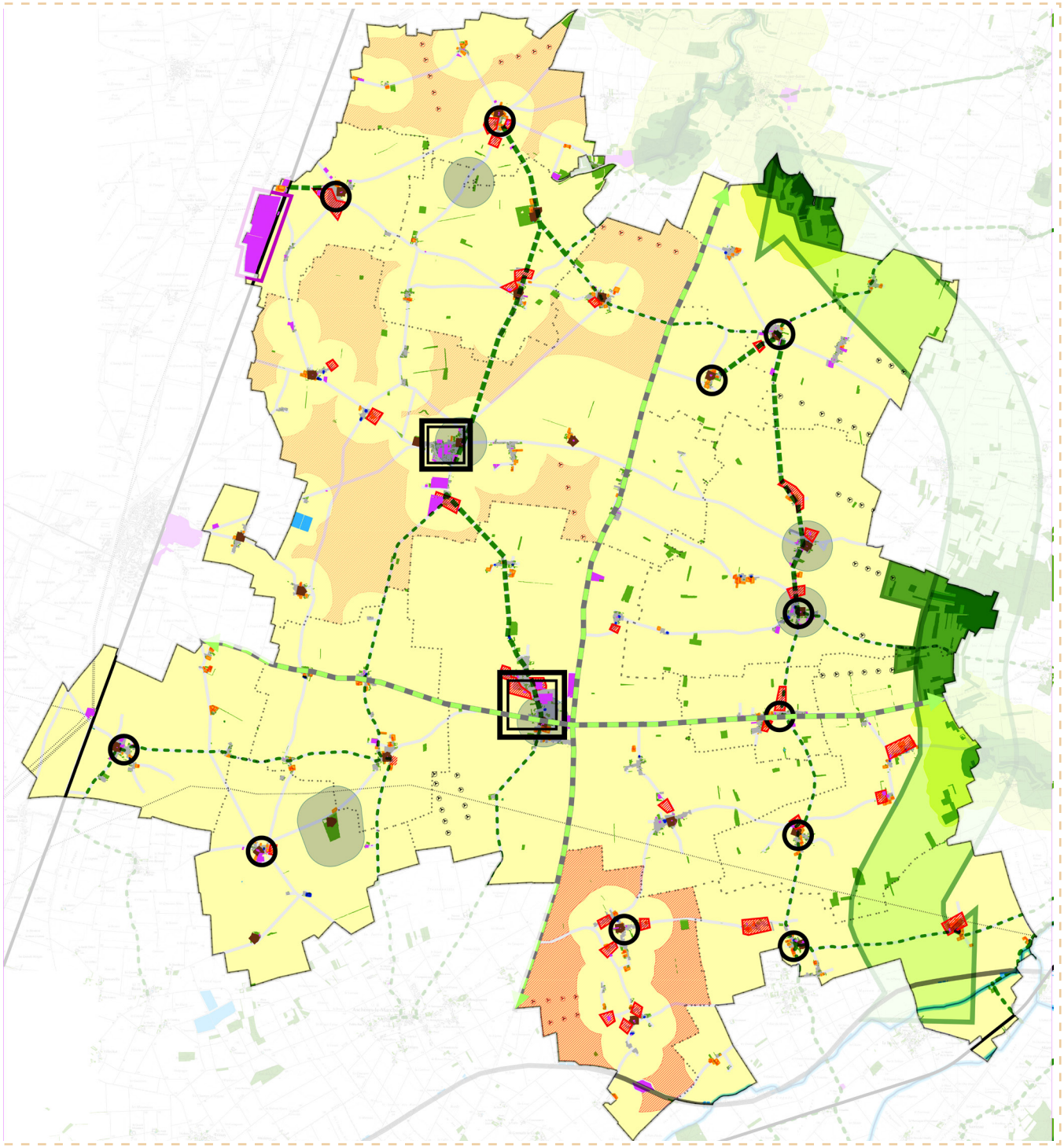

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

1/ LIMITER L'EXPOSITION DES BIENS ET DES PERSONNES AUX RISQUES NATURELS

- LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES CONSTRUCTIONS AUX RISQUES D'INONDATION

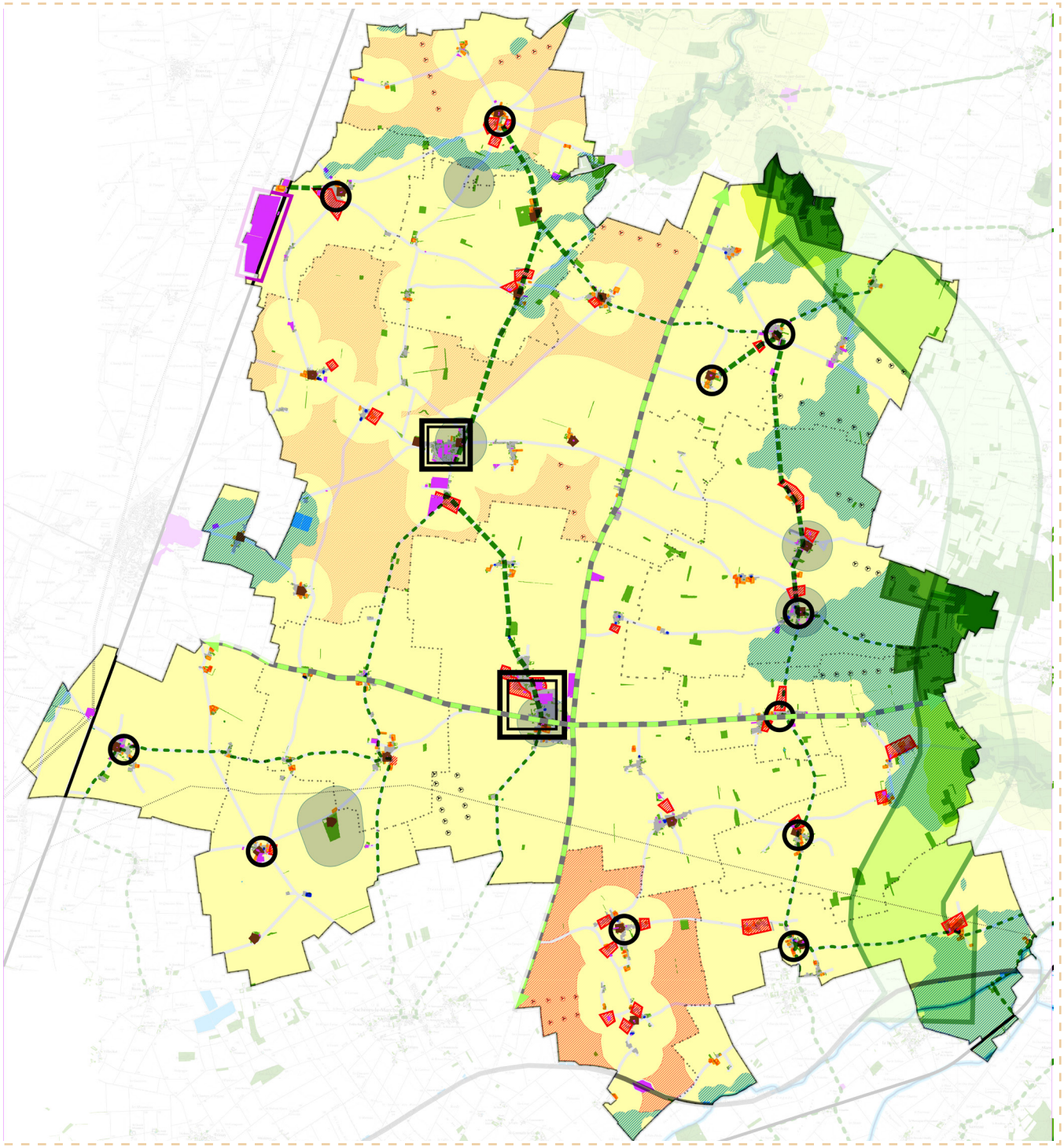

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

1/ LIMITER L'EXPOSITION DES BIENS ET DES PERSONNES AUX RISQUES NATURELS

- LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES CONSTRUCTIONS AUX RISQUES D'INONDATION
- PROTÉGER LES CONSTRUCTIONS VIS-À-VIS DES ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

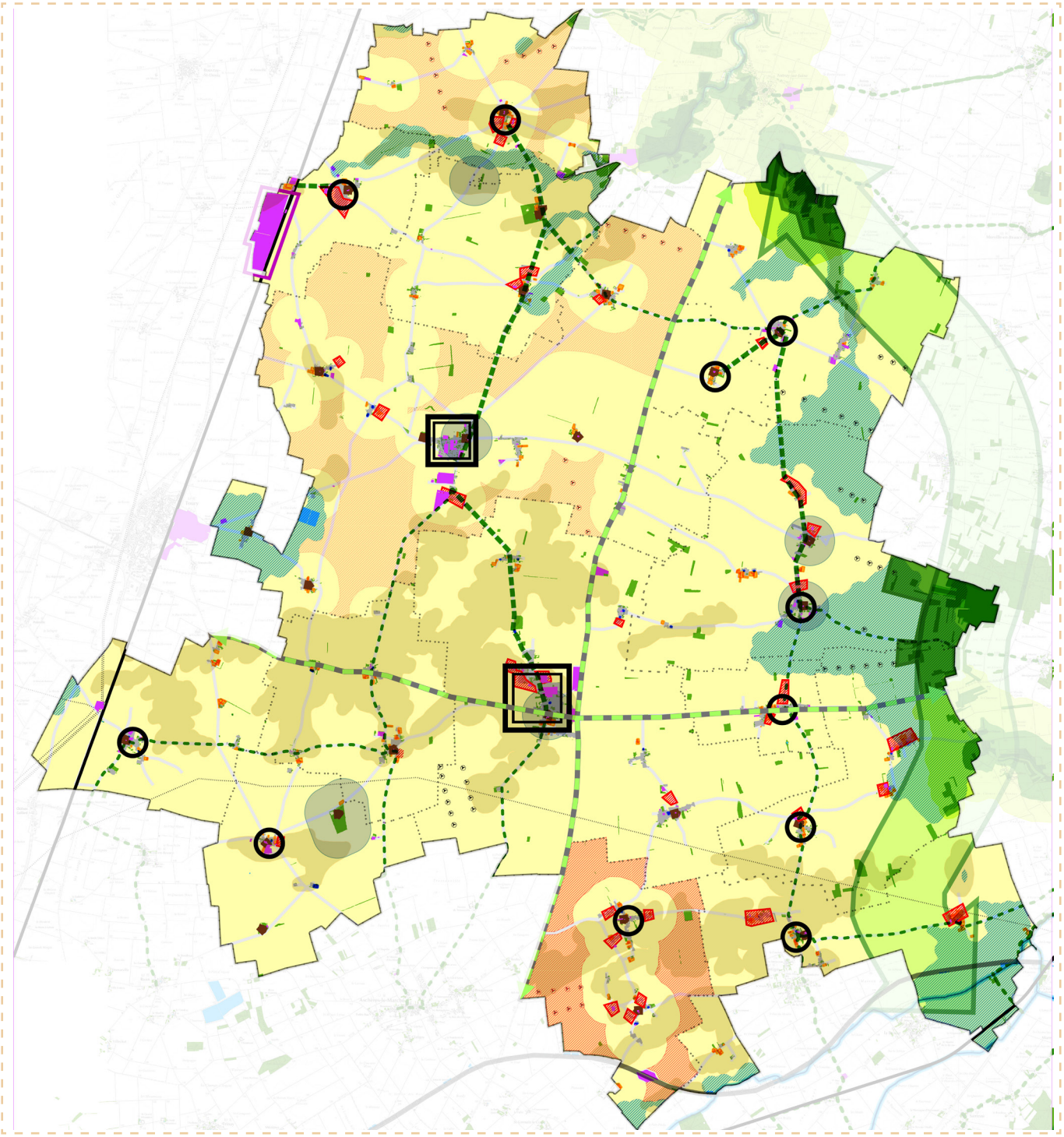

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

1/ LIMITER L'EXPOSITION DES BIENS ET DES PERSONNES AUX RISQUES NATURELS

- LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES CONSTRUCTIONS AUX RISQUES D'INONDATION
- PROTÉGER LES CONSTRUCTIONS VIS-À-VIS DES ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES
- INTERDIRE TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LES SECTEURS PRÉSENTANT DES RISQUES D'EFFONDREMENT DE CAVITÉS

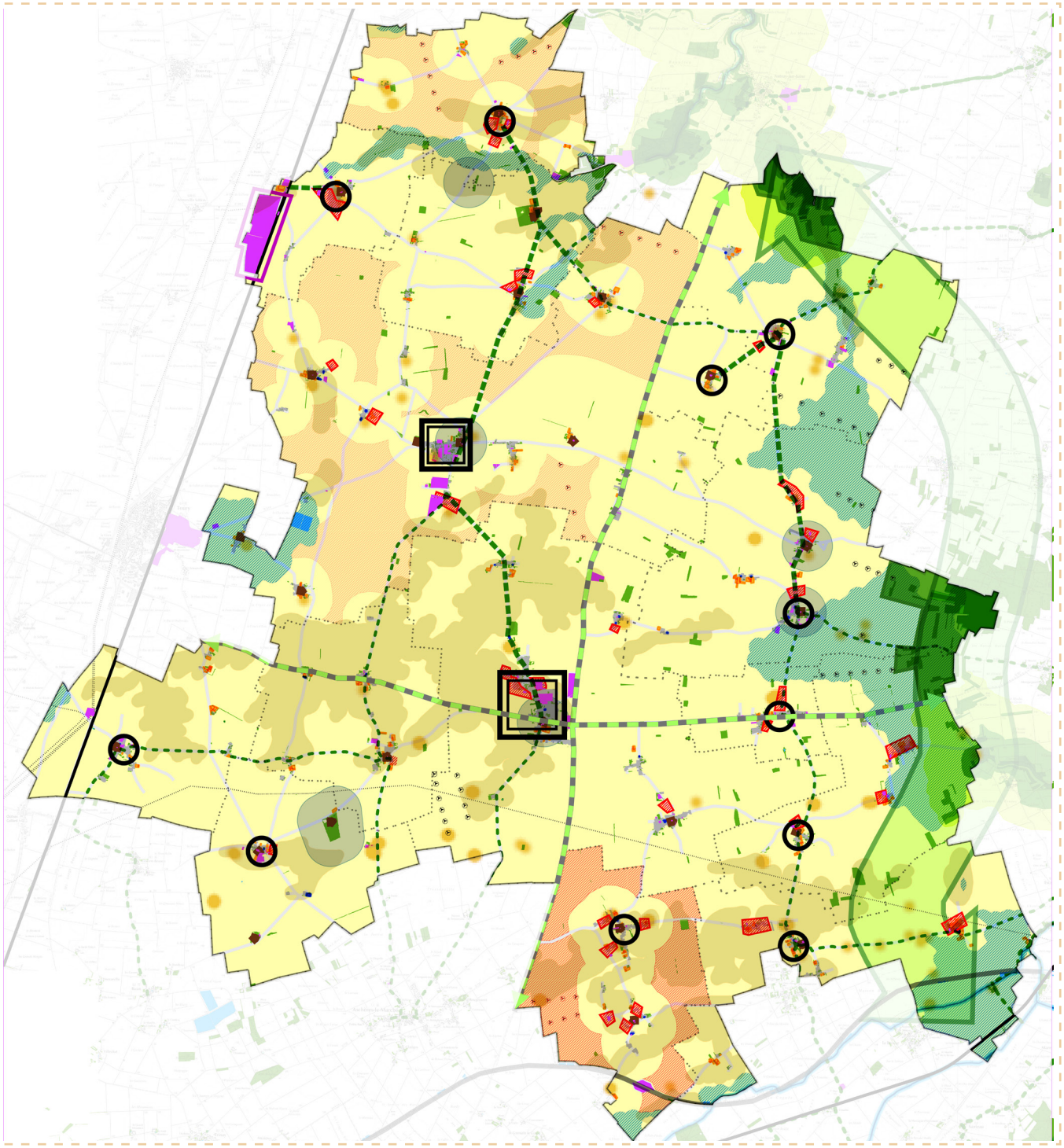

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

2/ RÉDUIRE LES IMPACTS DES RISQUES ET POLLUTIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE

- LIMITER LES NUISANCES ÉMANANT DES SITES INDUSTRIELS ET DES INSTALLATIONS POLLUANTES

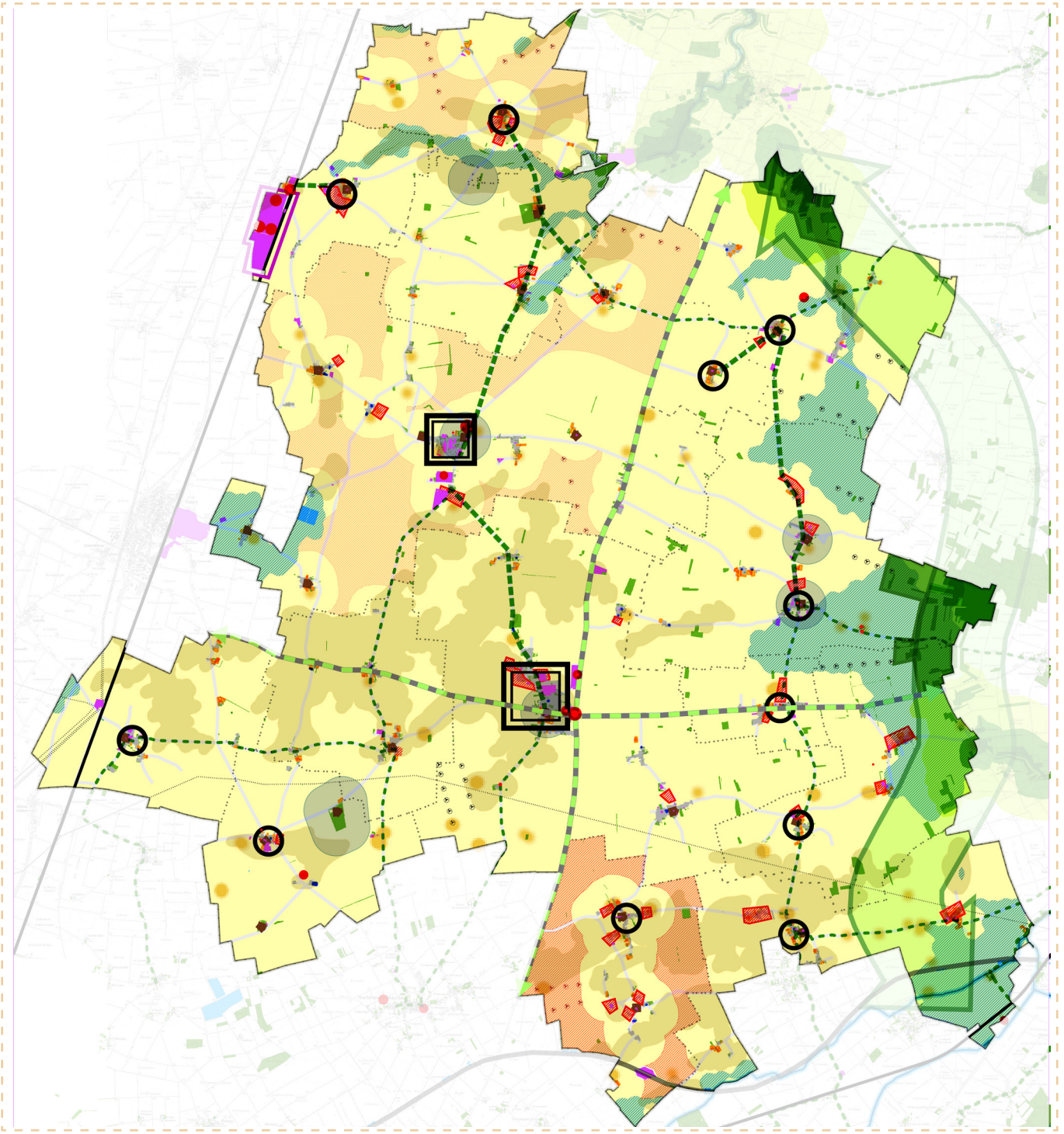

AXE 2 : LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES & NUISANCES

2/ RÉDUIRE LES IMPACTS DES RISQUES ET POLLUTIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE

- LIMITER LES NUISANCES ÉMANANT DES SITES INDUSTRIELS ET DES INSTALLATIONS POLLUANTES
- AMÉLIORER LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS ET DE LA NAPPE PHRÉATIQUE, EN PARTICULIER À L'EST DU TERRITOIRE DE LA CCPNL
- DIMINUER LES NUISANCES SONORES ISSUES DU TRAFIC ROUTIER

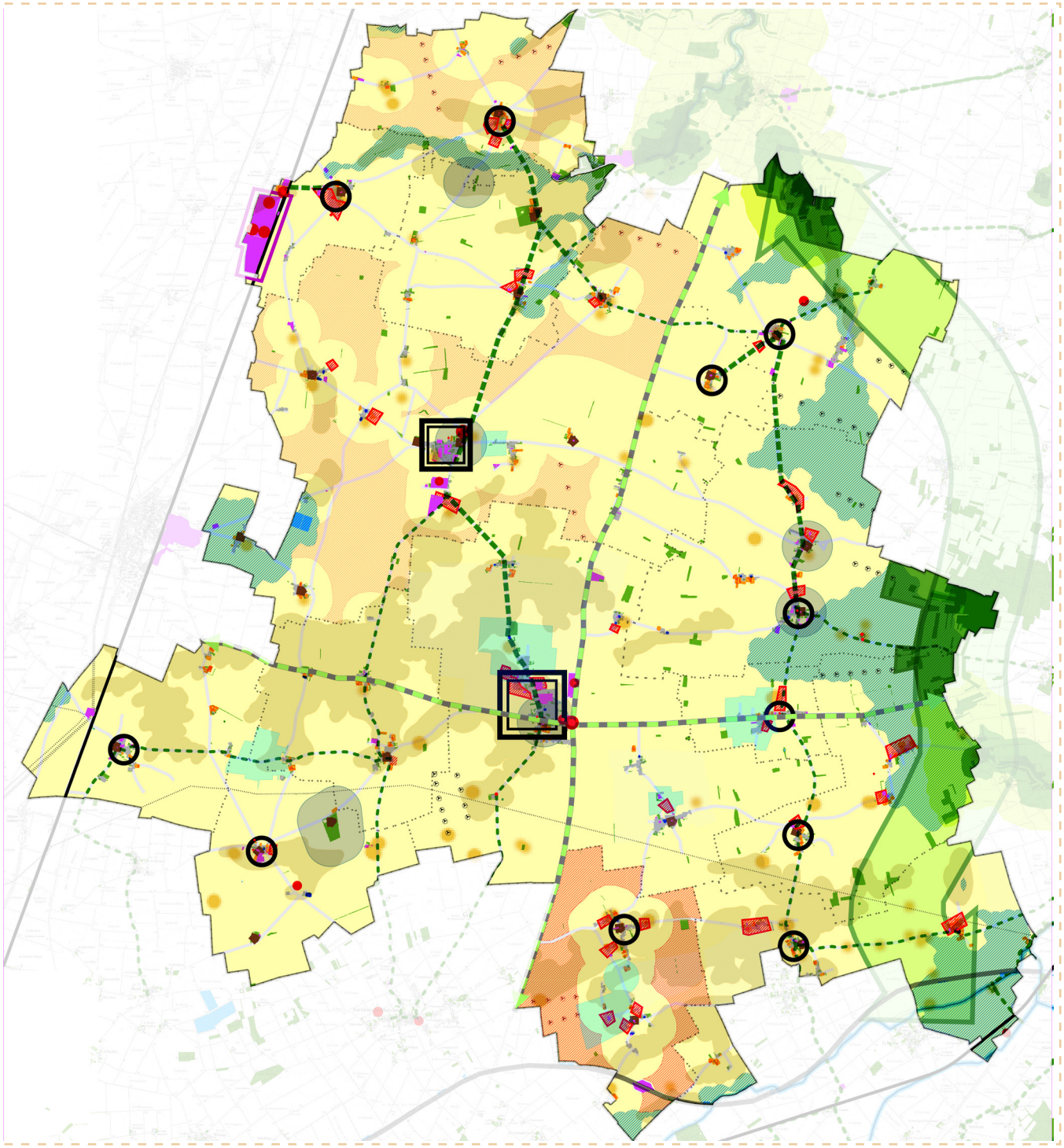

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

1/ RENOUVELER LA POPULATION ET LE PARC DE LOGEMENTS

- MAINTENIR UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE TENDANCIELLE
- ASSURER UN RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION
- ADAPTER LES SERVICES ET L'HABITAT AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
- ADAPTER ET DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES : *AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS LOCATIFS, LE NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS ET DE PETITS LOGEMENTS (T2-T3) EN PRIORITÉ DANS LES BOURGS*
- LIMITER LA PRESSION IMMOBILIÈRE SUR LES SECTEURS DE FRANGE

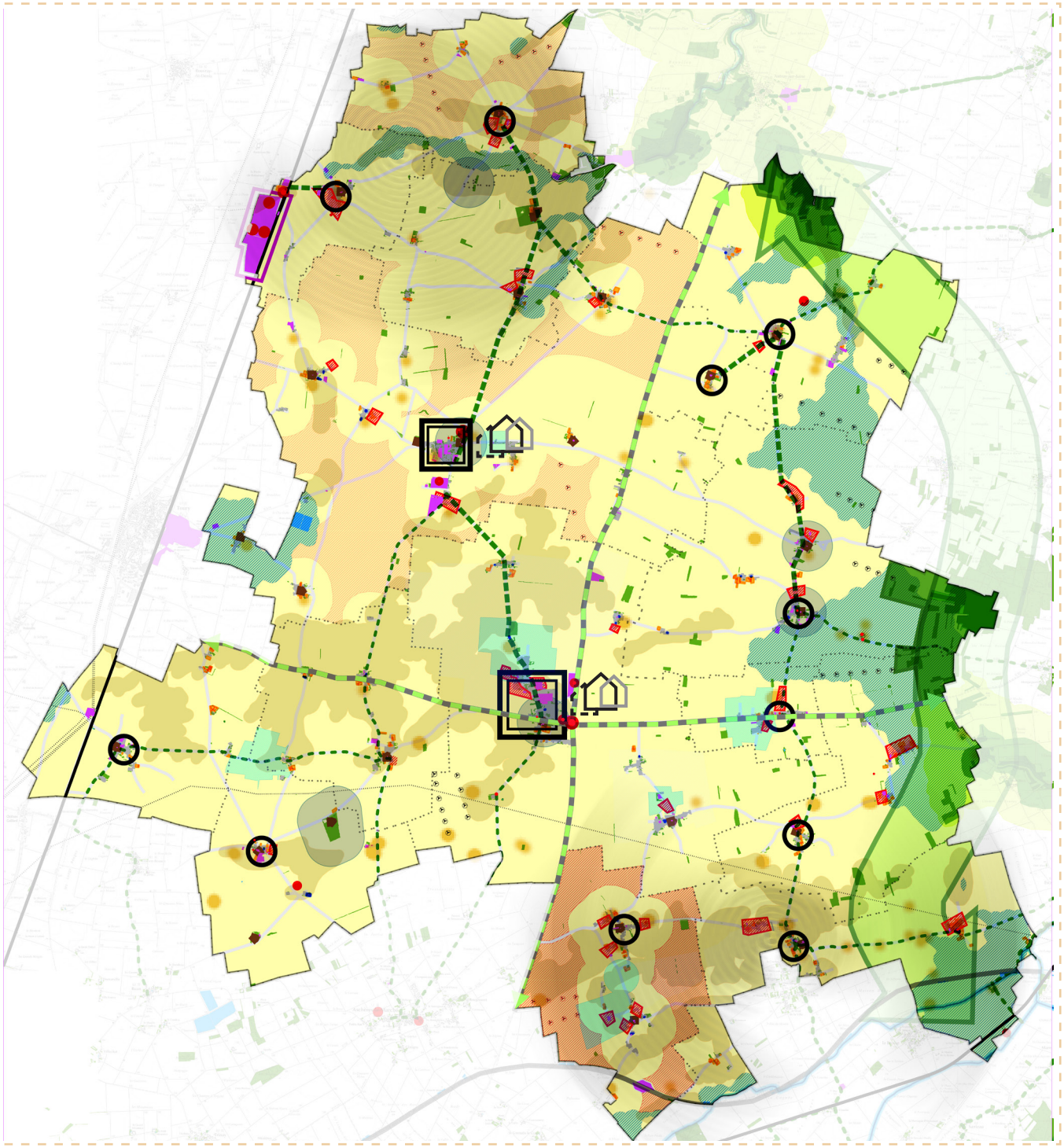

2/ RENOUVELER L'OFFRE ÉCONOMIQUE LOCALE

- PRÉSERVER OU ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES EXISTANTES
- FAVORISER L'INSTALLATION DE COMMERCES DE PROXIMITÉ
- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE
- RENDRE LISIBLE LES SITES ET ITINÉRAIRES TOURISTIQUES

3/ ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION

- IMPLANTER UN CENTRE NAUTIQUE COMMUNAUTAIRE À OUTARVILLE
- IMPLANTER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS STRUCTURANTS DANS LES BOURGS
- MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ (ÉCOLES)
- CRÉER DAVANTAGE D'ESPACES COLLECTIFS FÉDÉRATEURS MULTIGÉNÉRATIONNELS (AUSSI BIEN POUR LES JEUNES QUE LES PLUS ÂGÉS)
- PRÉSERVER DES ESPACES DE RESPIRATION DANS LES SECTEURS URBANISÉS

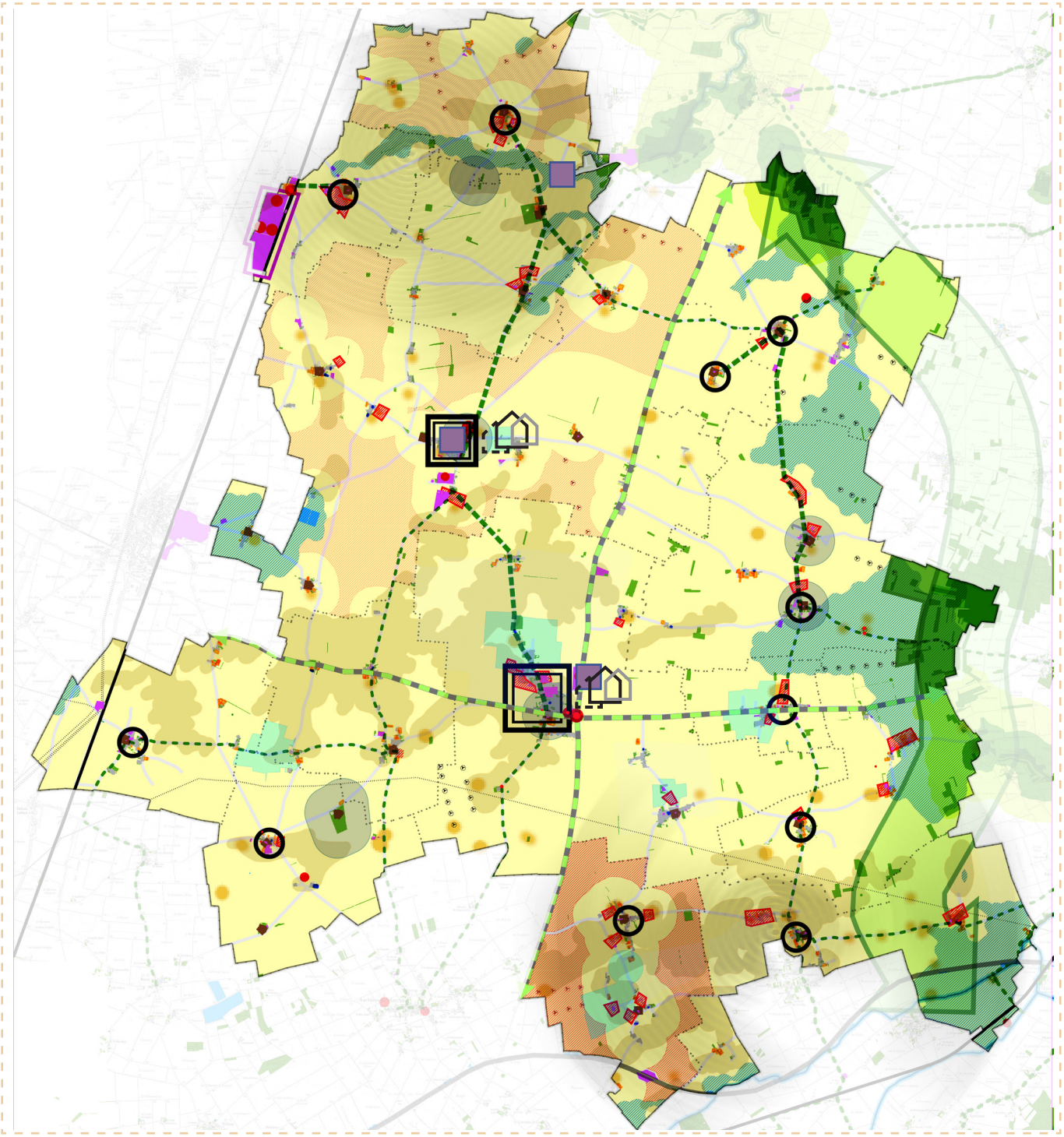

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

4/ OPTIMISER L'EMPLOI DES RESSOURCES LOCALES

- AUTORISER L'EXPLOITATION CIRCONSTANCIÉE DES RESSOURCES MINÉRALES
- OPTIMISER LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS TOUS LES DOMAINES (AGRICULTURE, INDUSTRIE, RÉSIDENTIEL...) ET AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES
- PERMETTRE L'EMPLOI DES RESSOURCES BIOSOURCÉES ET GÉOSOURCÉES LOCALES DANS LA CONSTRUCTION
- VALORISER LES DÉCHETS VERTS OU ALIMENTAIRES (INSTALLATION DE COMPOSTEURS DANS LES VILLAGES OU DANS LES DÉCHETTERIES, IMPLANTATION D'UN MÉTHANISEUR SUR LE TERRITOIRE)

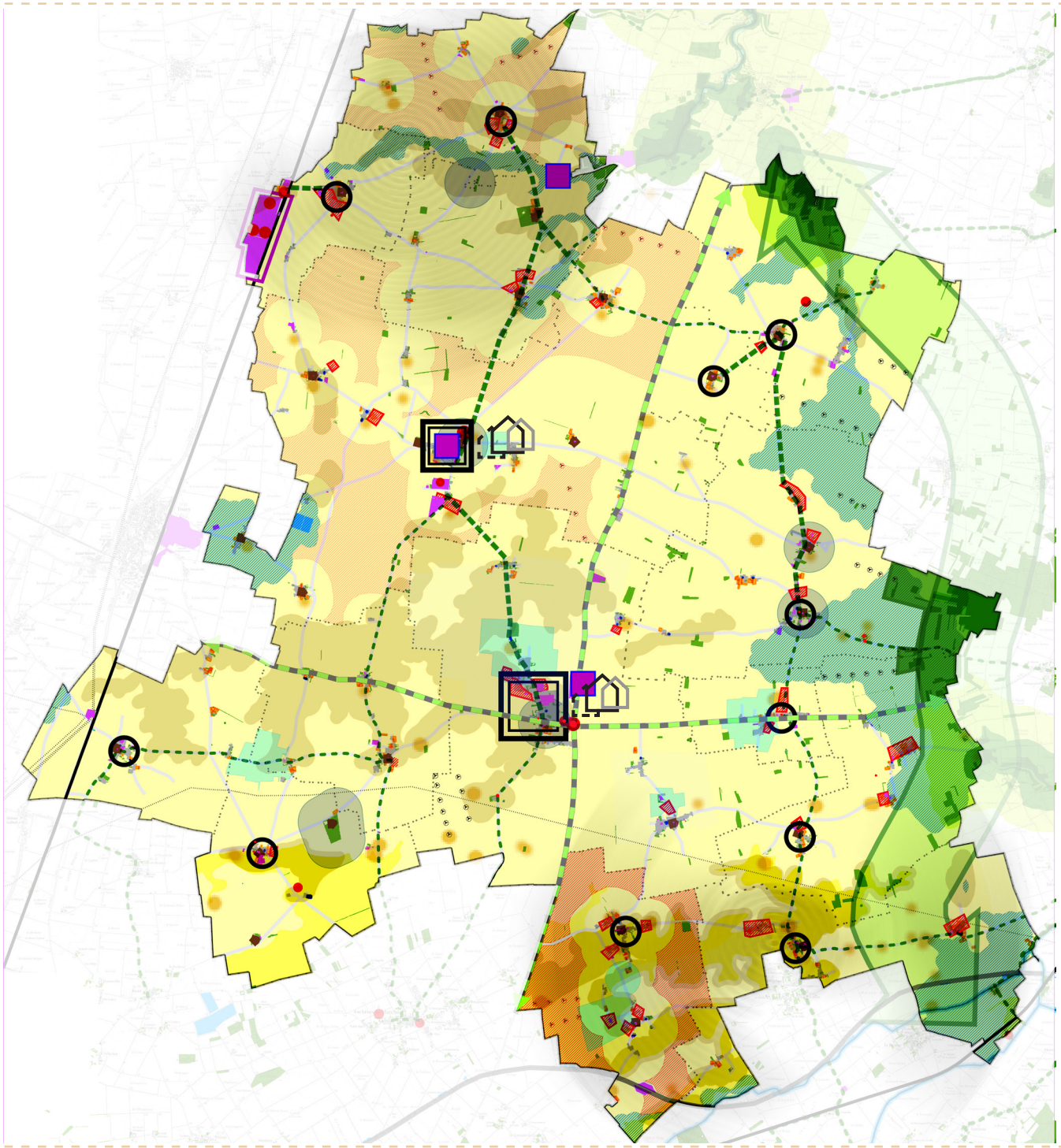

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE & RÉSIDENTIEL

6/ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

- STRUCTURER UN RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF À DESTINATION DES GARES SNCF ET DES PÔLES D'EMPLOIS
- CRÉER DES PARKINGS RELAIS
- DÉVELOPPER UNE OFFRE EN COVOITURAGE OU EN AUTOPARTAGE
- LIMITER LES TRAVERSÉES DE POIDS LOURDS DANS LES VILLAGES
- RÉDUIRE LE TRAFIC ROUTIER
- SÉCURISER LES TRAVERSÉES ET PARCOURS PIÉTONS
- RÉDUIRE LES CONFLITS D'USAGE DE LA VOIRIE (CIRCULATION D'ENGINS AGRICOLES ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES PARTICULIERS)
- AMÉLIORER L'ORGANISATION DES STATIONNEMENTS DANS LES COEURS DE VILLAGES ET LES HAMEAUX

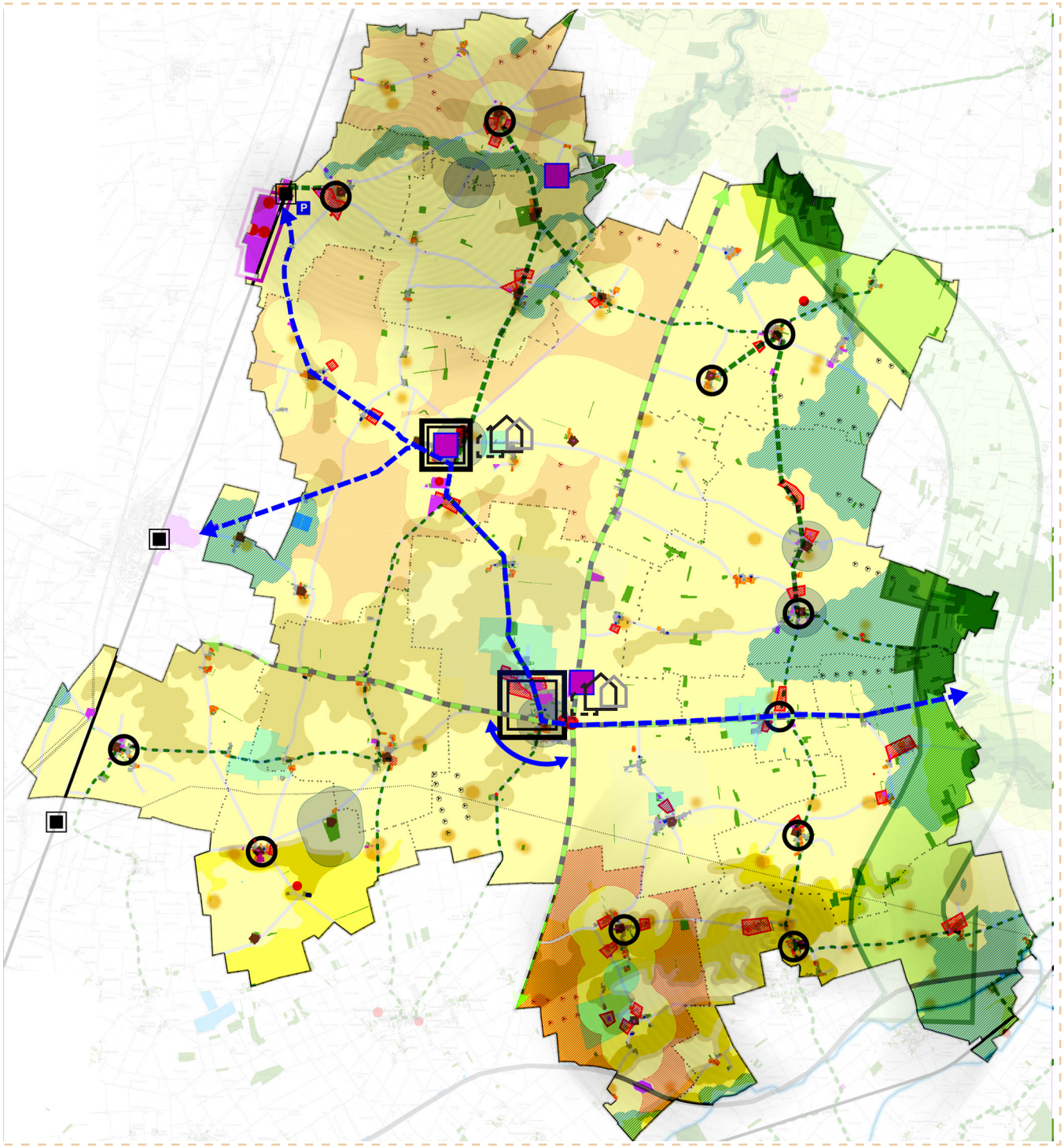

Communauté de communes

PLAINE NORD LOIRET

ANDONVILLE

ATTRAY

BAZOCHES-LES-GALLERANDES

BOISSEAUX

CHARMONT-EN-BEAUCE

CHATILLON-LE-ROI

CROTTES-EN-PITHIVERAIS

CHAUSSY

ERCEVILLE

GRENEVILLE-EN-BEAUCE

JOUY-EN-PITHIVERAIS

LEOUVILLE

OISON

OUTARVILLE

TIVERNON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MERCI DE VOTRE ATTENTION

asea URBAN ECO SCOP URBEO